

Procès-verbal de séance

Séance du 11 mars 2020

L'an deux mille vingt le onze mars à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 02 mars 2020, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p>EXCUSEE : Christine BLANCHET</p> <p>ABSENTS :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 10</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Philippe Guichard est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 29 janvier 2020, à l'unanimité.

Délibération n° 2020/03/05

Micro-crèche. Attribution des marchés de travaux pour la construction – Lot 09

- **LOT 09. Revêtement des façades** : une seule offre avait été remise lors de la consultation initiale, supérieure de 42,94% à l'estimation.

Pour mémoire, estimation à 8.000€ hors taxes.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation négociée :

- Yasar SARL, de Viviers du Lac (73). Montant de l'offre = 11.435,00€ hors taxes
- F. Dorrego SAS, de Arbent (01), pour un montant hors taxes de 9.036,40€

Le lot n° 09 est attribué à la SAS F. Dorrego.

Le coût des travaux, hors maîtrise d'œuvre, s'élève dorénavant à 453.859,23€ hors taxes pour l'ensemble des 12 lots.

Unanimité

Délibération n° 2020/03/06

Micro-crèche. Marché de maîtrise d'œuvre. Avenant n° 2

Rappels par Monsieur le Maire :

- délibération n° 2019/05/22 du 09 mai 2019 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à Atelier B, de Valserhône (01), pour un taux de rémunération fixé à 11% et un montant de travaux estimés à 300.000€ hors taxes,
- avenant n° 1 en date du 12 novembre 2019 portant le montant des travaux à 410.000€ hors taxes et fixant la nouvelle répartition des honoraires entre les titulaires de la commande,
- il convient désormais de prendre en compte dans la mission de maîtrise d'œuvre l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants dont le coût est estimé à 45.000€ hors taxes (15.000€ pour les VRD et 30.000€ pour les jeux, sol souple compris),

Le conseil municipal valide l'avenant n° 2 portant le nouveau coût prévisionnel des travaux à 455.000€ hors taxes, entraînant un ajustement des honoraires à cinquante mille cinquante euro (50.050€) hors taxes et une nouvelle répartition des honoraires entre les membres de l'équipe.

09 voix pour – 1 abstention (S. Passaquay est nouvellement salariée chez Atelier B)

Délibération n° 2020/03/07

Micro-crèche. Souscription d'une assurance dommages ouvrage

Rappel par Monsieur le Maire :

L'assurance dommages ouvrage couvre les malfaçons qui apparaîtraient après réception de l'ouvrage. C'est un contrat de préfinancement des travaux. Dès lors que la malfaçon constatée relève de la responsabilité décennale, les réparations sont préfinancées par l'assureur qui se charge ensuite d'effectuer le recours contre l'entreprise responsable et son assureur. C'est un contrat qui dure 10 ans pendant lesquels, si des malfaçons relevant de la responsabilité décennale apparaissent, la commune est couverte.

Les deux compagnies d'assurance de la collectivité (*Groupama et SMACL*) ont été sollicitées pour assurer cette prestation. La SMACL n'ayant pas donné suite, la proposition de Groupama Rhône-Alpes Auvergne est retenue, pour une cotisation de base de 4.000€ hors taxes.

Unanimité

Délibération n° 2020/03/08

Micro-crèche. Coût estimatif des travaux et plan de financement prévisionnel

Le coût global de l'opération (construction, VRD, aménagements extérieurs, y compris maîtrise d'œuvre et frais annexes) s'élève désormais à 527.000€ hors taxes.

L'Etat vient de notifier sa participation au titre de la DETR 2020 pour un montant de 132.000€ (25%) de la dépense.

Les autres demandes de subvention seront actualisées : Département de la Haute-Savoie (CDAS 2020 pour 158.000€, soit 30%), Région AURA (Bonus ruralité de 75.000€ soit 14%). Le solde de 162.000€ sera financé par l'emprunt.

Unanimité

Délibération n° 2020/03/14

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Une fiche synthétique de ce rapport pour l'année 2019 est annexée au présent procès-verbal et consultable en mairie.

En résumé, ce rapport fait état d'une hausse du nombre d'abonnés, d'un bon rendement malgré des pertes conséqu岸ces dues à des ruptures de canalisations et d'une bonne qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine.

Unanimité

Délibération n° 2020/03/15

Eau potable. Tarifs au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire rappelle la création au 1^{er} janvier 2020 du syndicat mixte des eaux de Bellefontaine Semine et leur délibération prise le 24 janvier 2020 portant sur les prix de vente de l'eau aux communes membres.

Il rappelle que les tarifs fixés par la commune de Saint-Germain-sur-Rhône n'ont pas été modifiés depuis 2013. Or, le nouveau coût d'achat au SMEBS se révèle supérieur au prix de vente pratiqué à l'attention des usagers dont la consommation est supérieure à 500m³.

Le conseil municipal décide donc :

- de maintenir pour l'instant le prix de vente de l'eau à 1,38€ le m³ pour une consommation inférieure ou égale à 500m³
- de porter le prix de vente de l'eau à 1,30€ le m³ pour toute consommation au-delà de 500m³

La part fixe facturée aux abonnés (30€/an/compteur) reste maintenue.

09 voix pour – 1 abstention (D. Duclosson gérant du Gaec Les Charmassy, abonné concerné par la facturation au-delà de 500m³)

Délibérations n° 2020/03/09 et n° 2020/03/10

Finances. Budget principal – Comptes administratif et de gestion pour l'exercice 2019

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	973.098,70€	657.874,33€	315.224,37€	71.081,70€	386.305,44€
	Section d'investissement	511.387,67€	1.195.129,24€	- 683.741,57€	1.308.732,70€	624.991,13€
	Budget total	1.484.486,37€	1.853.003,57€	- 368.517,20€	1.379.813,77€	1.011.296,57€
Restes à réaliser	Section de fonctionnement					
	Section d'investissement	91.078,00€	129.713,85€	- 38.635,85€		-38.635,85€
	Budget total	91.078,00€	129.713,85€	- 38.635,85€		-38.635,85€
Résultat cumulé (réalisations et restes à réaliser)		1.575.564,37€	1.982.717,42€	- 407.153,05€	1.379.813,77€	972.660,72€

Le résultat **brut** global de clôture 2019 du budget principal s'élève à 1.011.296,57€.

Le résultat **net** global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est de 972.660,72€.

Pour rappel, Monsieur le Maire est absent au moment du vote du compte administratif.

Unanimité

Délibérations n° 2020/03/11 et n° 2020/03/12

Finances. Budget annexe de l'eau – Comptes administratif et de gestion pour l'exercice 2019

BUDGET ANNEXE DE L'EAU						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	69.311,58€	84.035,18€	-14.723,60€	45.568,47€	30.844,87€
	Section d'investissement	45.707,78€	7.632,75€	38.075,03€	50.639,50€	88.714,53€
	Budget total	115.019,36€	91.667,93€	23.351,43€	96.207,97€	119.559,40€
Restes à réaliser	Section d'exploitation					
	Section d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€		0,00€
	Budget total	0,00€	0,00€	0,00€		0,00€
Résultat cumulé (réalisations et restes à réaliser)		115.019,36€	91.667,93€	23.351,43€	96.207,97€	119.559,40€

Le résultat **brut** global de clôture 2019 du budget annexe de l'eau s'élève à 119.559,40€.
Le résultat **net** global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est de 119.559,40€.
Pour rappel, Monsieur le Maire est absent au moment du vote du compte administratif.

Unanimité

Délibération n° 2020/03/13

Personnel. Recrutements pour l'été 2020

Chaque année la commune recrute pendant les mois de juillet et août quelques jeunes mineurs âgés de 16 ans révolus qui, placés sous l'autorité de l'employé technique titulaire, ont à charge de participer à l'entretien des bâtiments communaux (nettoyage, peintures...) et des espaces verts (arrosage, désherbage, tonte...). Les personnes concernées, motivées et disponibles sur une longue période, déposeront leur candidature auprès du secrétariat de mairie.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Le recensement de la population est terminé. Dommage que 2 foyers (dont un comportant 6 personnes) aient refusé de répondre à l'enquête de l'INSEE, qui relève pourtant d'une obligation. La commune comptabilise dorénavant 618 habitants. L'INSEE officialisera à l'automne ce chiffre auquel seront ajoutés les personnes comptées à part, ainsi que les résidences secondaires et les logements déclarés vacants.
- Le démarrage des travaux de construction de la micro-crèche est programmé pour le 12 mars 2020.
- Les élections municipale se tiendront en mairie dimanche 15 mars. Le second tour est prévu le 22 mars le cas échéant.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h05

Le Maire,
Alain LAMBERT